

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a tenu, par visio-conférence, sa deuxième session ordinaire de l'année, le 28 juin 2021, sous la présidence de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la BEAC, son Président statutaire.

Au cours de cette session, le CPM a pris connaissance des perspectives macroéconomiques mondiale et sous-régionale actualisées et de l'évaluation de la mise en œuvre des mesures de politique monétaire adoptées à partir de mars 2020 pour faire face à la crise de la Covid-19.

Globalement, les projections économiques mondiales demeurent favorables, avec des taux de croissance du PIB réel estimés par le FMI à 6,0 % pour 2021 et 4,4 % pour 2022, après -3,3 % en 2020. Toutefois, cette reprise masque des trajectoires économiques divergentes avec, d'une part, le redressement vigoureux de quelques grandes économies, et d'autre part, la reprise modérée dans de nombreux pays émergents et en développement.

Au niveau de la sous-région, le CPM a noté que la reprise économique sera faible, en lien avec les incertitudes associées à la persistance de la crise sanitaire et les retards enregistrés dans le déploiement des campagnes de vaccination. A cet effet, les prévisions mettent en exergue pour 2021 : *i*) un taux de croissance du PIB réel de 1,3 %, contre -1,7 % en 2020 ; *ii*) une légère hausse des tensions inflationnistes à 2,7 %, contre 2,4 % un an plus tôt ; *iii*) la réduction du déficit budgétaire (base engagements, dons compris) à -2,9 % du PIB, contre -3,1 % en 2020 ; *iv*) le maintien du déficit extérieur courant (dons officiels inclus) à 4,8 % du PIB, comme en 2020 ; et *v*) une légère remontée du taux de couverture extérieure de la monnaie à 66,8 %, contre 63,6 % en 2020.

Ainsi, compte tenu de ces perspectives macroéconomiques et après examen des différents facteurs influençant la stabilité monétaire et financière de la CEMAC, le CPM a décidé de maintenir inchangés :

- ✓ le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres à 3,25 % ;
- ✓ le Taux de la facilité de prêt marginal à 5,00 % ;
- ✓ le Taux de la facilité de dépôt à 0,00 % ;
- ✓ les coefficients des réserves obligatoires à 7,00 % sur les exigibilités à vue et 4,50 % sur les exigibilités à terme.

Par ailleurs, après avoir évalué l'impact des mesures de soutien à la riposte contre la Covid-19 prises à partir de mars 2020, le CPM a salué la pertinence de ces mesures et s'est satisfait de la baisse du TIAO et de la fourniture par la Banque Centrale d'une liquidité

suffisante qui a permis de limiter les effets récessifs de la crise sanitaire et de permettre aux banques de poursuivre leur soutien aux Etats et au secteur productif.

Tenant compte de la persistance de la pandémie de Covid-19 dans la CEMAC et de la nécessaire préservation de la stabilité extérieure de la monnaie, le CPM décide d'ajuster l'orientation de la politique monétaire mise en œuvre depuis mars 2020, en soutien à l'économie.

Ces ajustements consistent, d'une part, au maintien de certaines mesures, et d'autre part, en la suspension ou la prise de nouvelles mesures.

Les mesures maintenues se rapportent : *i)* à l'encours des injections de liquidité à 250 milliards ; *ii)* aux opérations d'injection de liquidité de longue maturité (12 mois maximum) en faveur des banques en besoin de liquidité ; et *iii)* aux taux d'intérêt de la Banque Centrale, comme mentionnés plus haut.

La mesure suspendue porte sur les réaménagements des conditions d'éligibilité des garanties aux opérations de refinancement de la BEAC adoptés lors de sa session du 24 juin 2020.

La mesure nouvelle porte sur la réactivation des reprises de liquidité via des opérations de maturité longue (1 mois) ciblant les établissements de crédit en excédent de liquidité et désirant faire des placements à la BEAC. Ces opérations seront conduites à un taux fixe indexé sur le TIAO.

Pour mémoire, le programme de rachats des titres publics sur le marché secondaire arrive à son terme à fin août 2021.

Dans les mois à venir, la BEAC continuera d'orienter sa politique monétaire afin d'assurer : *i)* la stabilité interne de la monnaie conformément à l'objectif sous-régional d'un taux d'inflation en moyenne annuelle inférieur à 3 % ; et *ii)* la stabilité externe de la monnaie évaluée sur la base du taux de couverture extérieure de la monnaie (objectif d'au moins 60 %) et d'un niveau de réserves de change en mois d'importations des biens et services suffisant (objectif d'au moins 3 mois).

Fait à Yaoundé, le 28 juin 2021

Le Président du Comité de Politique Monétaire,



ABBAS MAHAMAT TOLLI